



Application de la CST : la sécession de l'Alberta et la CST

Le 19 octobre 2026, la province de l'Alberta tiendra un référendum visant à déterminer si la province devrait chercher à se séparer du reste du Canada et tenter de faire son chemin en tant que nation indépendante. Il est important de noter que ce référendum initial ne vise pas à obtenir des électeurs une autorisation définitive en faveur de la séparation. Il pose plutôt la question préliminaire de savoir si l'Alberta *devrait investir du temps et de l'argent pour définir et mettre en œuvre un futur référendum contraignant* sur ses relations futures avec le Canada. De nombreux catholiques et personnes de bonne volonté se demandent comment évaluer les enjeux et comment former leur conscience de manière responsable.

Pour aborder les questions morales en jeu, il est important de bien comprendre d'abord les dynamiques historiques, constitutionnelles et politiques qui ont conduit l'Alberta à ce moment précis.

Contexte historique

Certains observateurs font remonter les racines du mouvement séparatiste albertain moderne aussi loin que le « Far West » nord-américain, s'étendant du nord du Mexique au Texas et aux Rocheuses américano-canadiennes, en passant par la culture des premiers éleveurs et le folklore qui ont popularisé une indépendance farouche. Des années plus tard, l'essor rapide de l'industrie pétrolière a alimenté le développement d'une sous-culture ancrée dans des maximes d'autonomie, fondée au moins en partie sur les premiers modèles de colonisation européenne qui ont donné lieu à des frictions marquées avec l'Est, relativement plus établi et interdépendant. Parallèlement, bon nombre des premiers colons ont instauré des cultures d'entraide, comme en témoigne le mouvement coopératif florissant. À plusieurs reprises, des groupes de migrants partageant les mêmes idées ont fondé des communautés disséminées à travers l'Ouest afin de mettre à l'essai des initiatives sociales novatrices. L'Alberta Treasury Branch constitue un exemple encore existant de ce type d'institution.

Les germes du sentiment séparatiste actuel en Alberta remontent, par exemple, aux années 1930, lorsque Ottawa a bloqué les réformes monétaires proposées par le gouvernement provincial du Crédit social.¹

Le sentiment d'aliénation de l'Ouest s'est amplifié pendant la crise énergétique mondiale des années 1970, lorsque le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau a créé Petro-Canada (1975) et le Programme énergétique national (1980). Ottawa a justifié ces mesures en les présentant comme nécessaires à la protection de la stabilité économique nationale et de la sécurité énergétique; les Albertains les ont perçues comme une ingérence fédérale, voire une appropriation de la richesse provinciale, et comme une atteinte au droit à l'autodétermination.¹

Cet événement a marqué la première fracture majeure entre l'Alberta et le gouvernement fédéral et a jeté les bases du sentiment d'aliénation de l'Ouest tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Dès ses débuts, la structure constitutionnelle du Canada a placé plusieurs secteurs sous la compétence fédérale (ministères fédéraux, sociétés d'État, secteur bancaire, télécommunications, transport interprovincial, radiodiffusion, gouvernements des Premières Nations; Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, art. 91 et 92). D'autres secteurs, tels que les principales exportations de l'Alberta, soit le pétrole et le gaz, ne relevaient pas de ces catégories et étaient théoriquement relégués à la compétence exclusive des provinces.²

Les interventions fédérales ultérieures et répétées, par le biais de lois fiscales, commerciales et autres, ont donc souvent été perçues par les Albertains comme une expropriation injustifiée et une violation de l'esprit de la Constitution, et par conséquent comme un rejet par le gouvernement fédéral des principes fondateurs convenus du Canada. L'article 91 de la Constitution, par exemple, a été invoqué pour justifier le Programme énergétique national en tant que « question d'intérêt national » et pour affirmer le contrôle sur les prix provinciaux du pétrole et du gaz. De nombreux Albertains soutiennent qu'Ottawa a manipulé la définition de l'« intérêt national » à sa convenance, passant outre l'autonomie provinciale prévue par la Constitution pour des raisons de convenance politique fédérale.³

Les décennies qui ont suivi n'ont guère contribué à combler ce fossé, en particulier pendant les périodes où les libéraux détenaient la majorité au Parlement. Le sentiment d'ingérence excessive a été exacerbé par les mesures fédérales prises en réponse à la pandémie de la COVID-19, par des initiatives environnementales telles que la taxe sur le carbone, par des programmes agricoles et des initiatives de commercialisation comme l'ancienne Commission canadienne du blé, ainsi que par la polarisation croissante sur un certain nombre de questions sociales.

Pour de nombreux Albertains, ces politiques ont représenté non seulement un désaccord, mais aussi une menace pour leur identité économique même et leur avenir. La culture politique de l'Alberta, profondément liée aux aspects pétroliers de l'économie américaine et aux aspects conservateurs de la culture des « champs pétrolifères », est perçue comme soulevant deux questions existentielles :

- L'Alberta et Ottawa peuvent-elles collaborer de manière raisonnable, conformément à des règles durables convenues?
- Ottawa peut-il protéger les provinces contre les menaces extérieures?

Les principaux acteurs et leurs positions

Le mouvement séparatiste de l'Alberta ne s'est pas cristallisé autour d'un groupe ou d'une figure centrale unique, mais subsiste plutôt sous la forme d'une coalition informelle de groupes engagés sur le plan civique, dont l'objectif commun est la souveraineté. Bon nombre de ces groupes divergent quant à leur approche et à leurs objectifs ultimes en matière de souveraineté.

- « [L'Alberta Prosperity Project](#) est une initiative éducative non partisane et sans but lucratif qui vise à rallier les Albertains à la cause de la souveraineté. » L'une de ses stratégies consiste à encourager ses partisans à adhérer au Parti conservateur uni afin d'influencer la politique du parti de l'intérieur. Sa [pétition « Stay Free Alberta »](#) a pour but de démontrer le soutien du public à l'initiative d'indépendance. Certaines Premières Nations de l'Alberta ont contesté cette pétition au motif qu'elles n'avaient pas été suffisamment consultées et que les propositions de souveraineté risquaient de porter atteinte aux droits issus des traités. Certaines déclarations du Projet ont été contestées au motif qu'[elles ne respectaient pas systématiquement la dignité de la personne](#). Le Projet a également été critiqué pour avoir rencontré directement l'administration américaine actuelle en pleine période d'instabilité nationale.
- [LetsTalkAlberta](#) a pour mission de veiller à ce que « les Albertains soient informés, engagés et autonomes » lorsqu'ils réfléchissent à l'avenir de la province. « En organisant des discussions ouvertes dans les collectivités de toute l'Alberta, nous offrons un espace d'où l'on peut poser des questions, remettre en question des idées et examiner les faits, afin que les Albertains puissent prendre en toute confiance les décisions les plus importantes concernant leur avenir. »
- [Le Projet Centurion](#) milite pour que le Parti conservateur uni de l'Alberta adopte des résolutions politiques en faveur de l'indépendance. « Notre mission : recruter, former et mobiliser une équipe de leaders communautaires à travers la province de l'Alberta afin de mener à bien la tâche consistant à obtenir la souveraineté de l'Alberta. »

Groupes provinciaux en faveur du « maintien » :

- [Forever Canadian](#) : un mouvement populaire non partisan lancé par l'ancien vice-premier ministre de l'Alberta, Tomas Lukaszuk; ce groupe a recueilli plus de 400 000 signatures sur une pétition visant à contrecarrer ou à devancer une initiative séparatiste. Il souhaite affirmer la place durable de l'Alberta au sein du Canada.
- « [Vote to Stay](#) » : un groupe de publicité tiers dirigé par l'ancien ministre fédéral conservateur Monte Solberg, auquel se sont joints son ancien collègue du Cabinet et ancien premier ministre de l'Alberta, Jason Kenney, ainsi que l'ancien ministre des Finances de l'Alberta, Travis Toews. Leur objectif est « d'unir les Albertains qui veulent protéger l'avenir de l'Alberta, défendre notre prospérité et maintenir la force de l'Alberta au sein d'un Canada uni — tout en motivant chaque Albertain qui croit au maintien de l'Alberta au sein du Canada à se mobiliser, à s'exprimer et à voter ». ([source](#))
- [Lead Not Leave](#) : il s'agit d'une coalition d'universitaires, de politiciens et de journalistes, dont Ken Boessenkool, Andrew Leach, Jared Wesley et Jen Gerson, entre autres, qui travaillent ensemble pour convaincre les électeurs que « l'avenir de la province est plus solide au sein d'un Canada uni ».

Les parties prenantes de l'Alberta

- Les nations autochtones sont des acteurs constitutionnels dont les droits, les titres fonciers et les pouvoirs juridictionnels sont antérieurs tant à l'Alberta qu'au Canada. Elles entretiennent une relation avec la Couronne, et non avec la province, et leurs droits issus de traités sont protégés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Même si la mise en œuvre d'un vote en faveur de la séparation et de l'indépendance qui s'ensuivrait pourrait prendre des années, même dans les conditions les plus favorables, les nations autochtones pourraient avoir la qualité pour agir et le pouvoir d'imposer des retards supplémentaires en contestant ou en bloquant le projet d'indépendance.
- Acteurs industriels et économiques : bon nombre des principaux moteurs économiques de l'Alberta sont peu enclins à prendre des risques, très sensibles à l'instabilité des investissements et dépendants du

commerce interprovincial, des systèmes d'inspection fédéraux et des marchés d'exportation. Certains acteurs appuient la rhétorique de la souveraineté comme moyen de pression contre les politiques fédérales, mais ne soutiennent pas la séparation proprement dite.

En dehors de l'Alberta, au Canada

- Le gouvernement fédéral. Dirigé par le premier ministre Mark Carney, le gouvernement fédéral s'est montré particulièrement discret sur la question de la sécession, se concentrant plutôt sur la stabilité économique nationale et les menaces extérieures pesant sur le Canada. Les discussions concernant les irritants économiques propres à l'Alberta ont abordé des sujets liés tant aux menaces extérieures qu'aux bouleversements internes.
- L'opposition officielle, dirigée par Pierre Poilievre. M. Poilievre s'est positionné comme le seul chef fédéral capable de contrer la menace séparatiste et de répondre aux griefs de l'Alberta. Il soutient que son approche politique, similaire à celle des gouvernements conservateurs précédents, éliminerait les conditions qui rendent la sécession attrayante pour certains Albertains. ⁴

À l'extérieur du Canada

- Des acteurs russes et américains ont été accusés de diffuser des messages proséparatistes sur les médias sociaux. ⁵

Doctrines sociale catholique

1. Dignité humaine. L'Église enseigne que toute décision politique doit respecter et promouvoir la dignité inhérente à chaque personne. Le devoir le plus important des gouvernements est de créer les conditions permettant aux individus de découvrir la vérité – qui est Dieu – et de vivre en accord avec elle. Il s'agit là du premier principe, inviolable, de la doctrine sociale catholique.

Ce principe est violé, par exemple, lorsque la rhétorique déshumanise les adversaires ou cherche à traiter les personnes comme des moyens de pression, plutôt que de les aider à suivre leur propre cheminement individuel vers la vérité.

2. Solidarité : nous sommes tous des membres uniques du corps unique du Christ. Ce qui touche quiconque, pour le meilleur ou pour le pire, qu'il soit assis à côté de moi ou à l'autre bout de la planète, qu'il soit vivant aujourd'hui ou qu'il appartienne à des générations lointaines, me touche tout autant que cela le touche.

La solidarité est l'antidote à la fragmentation. Le pape Léon en a fait [un pilier central de son pontificat](#). Si ce principe doit être respecté, alors ceux qui se trouvent à l'extérieur de l'Alberta ne devraient pas abandonner leurs frères et sœurs albertains en cette période difficile. De même, les Albertains devraient se demander si le moment choisi pour aborder la question de la séparation ne risque pas de miner l'unité canadienne à un moment où celle-ci revêt une importance capitale pour d'autres.

Il ne s'agit pas d'ignorer les griefs, mais de chercher des moyens d'y remédier sans rompre la communion. L'unité fondée sur des valeurs justes est un bien moral. Dans **Fratelli tutti**, le pape François nous exhorte à résister à la polarisation et à rejeter le tribalisme, en privilégiant plutôt la construction de ponts et la réconciliation plutôt que la rupture. Certains discours séparatistes peuvent attiser le ressentiment,

amplifier les griefs, présenter la politique comme une guerre et saper la confiance dans les institutions, portant ainsi atteinte au principe de solidarité.

3. La subsidiarité : ce principe fondamental est au cœur tant de l'enseignement catholique que du différend entre l'Alberta et le gouvernement fédéral. Afin de garantir que chaque individu, ainsi que toutes les associations et organisations humaines, aient la possibilité de tracer librement leur propre chemin dans la vie, toutes les décisions devraient être prises au niveau responsable le plus bas, avec tout le soutien nécessaire des niveaux supérieurs. Ces derniers conservent la responsabilité d'intervenir lorsque les niveaux inférieurs ne sont pas en mesure de protéger le bien commun. Bon nombre des sources de friction qui alimentent le sentiment séparatiste peuvent être considérées comme des questions de subsidiarité. Quels sont, en fait, les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux dans les enjeux soulevés dans le débat sur la séparation?

Il peut en outre être utile d'examiner les répercussions d'une séparation potentielle sur les relations entre les autres niveaux de gouvernement, y compris les administrations municipales et les bandes des Premières Nations. Certains Albertains ont déclaré se sentir limités dans leur droit de participer librement et ouvertement aux processus politiques sans être mis à l'écart en raison de leurs opinions politiques concernant l'Alberta ou le Canada.

4. Le bien commun : Les catholiques et les personnes de bonne volonté doivent examiner attentivement si la proposition de séparer l'Alberta du Canada favoriserait l'épanouissement de tous, non seulement en Alberta, mais aussi à l'extérieur de la province. Un tel projet semblerait tendre à miner l'unité nationale et, par conséquent, au moins certains aspects de la stabilité économique, de l'intégrité des traités et de la paix sociale pour de nombreuses personnes, ainsi que la coopération interprovinciale. De telles perturbations s'accompagnent rarement d'un coût nul.

Il ne semble pas non plus que la prise en compte des communautés vulnérables ait été un point central de la discussion. Des preuves ont-elles été présentées pour démontrer que l'aide sociale et les autres institutions sociales deviendraient plus stables dans une Alberta indépendante qu'au sein d'un Canada uni? Tout référendum risquant de déstabiliser la fédération doit être évalué sous cet angle.

5. Gestion responsable : de nombreux aspects doivent être pris en compte lorsqu'on applique les principes de gestion responsable à ce débat. Les ressources naturelles de l'Alberta sont des dons qui doivent être gérés de manière responsable. Cela inclut une planification à long terme visant à protéger les générations futures et à assurer un développement durable. La gestion responsable s'applique également aux systèmes économiques et à l'intégrité institutionnelle. Plus important encore, elle peut aussi s'appliquer à la question du poids moral du référendum. Les catholiques et les personnes de bonne volonté ont le devoir d'éviter tout acte injustifié de déstabilisation.
6. Dignité du travail : Des commentaires récents ont fait valoir que de nombreux emplois pourraient être affectés négativement par la séparation.⁶

Points à méditer

- Vérité et formation de la conscience : Les catholiques ont le devoir moral de former leur conscience en tenant compte d'informations véridiques, fiables et proportionnées.
 - Avons-nous pris en compte des informations et des points de vue provenant d'une grande variété de sources différentes? Avons-nous tenté d'évaluer les préjugés potentiels, ainsi que leur incidence sur les conclusions que nous pourrions être enclins à tirer? Avons-nous tenu compte de

nos propres préjugés? Ou avons-nous tendance à nous en tenir aux sources qui semblent confirmer nos points de vue les plus chers?

- Nos renseignements proviennent-ils de sources d'information fiables? Des médias sociaux? De nos amis, à la maison ou au travail?
- Avons-nous pris en compte les répercussions potentielles d'une ingérence électorale biaisée, provenant par exemple des États-Unis, de la Russie, de la Chine ou d'autres pays ayant un intérêt dans les ressources situées en Alberta?
- Liberté : Nous avons tous une vision de ce à quoi devrait ressembler la liberté. L'Église enseigne que la liberté juste est toujours enracinée dans la vérité et la charité, et orientée vers le bien.
 - Interagissons-nous avec respect avec ceux dont la vision de la liberté diffère de la nôtre?
 - Avons-nous tendance à utiliser notre liberté de manière à promouvoir la vérité, la croissance, la communion et le bien commun, ou bien la rupture et l'égoïsme; ou encore à perpétuer un contrôle injuste sur autrui par soif de pouvoir ou par cupidité?
- Justice : des griefs historiques importants et souvent valables ont contribué au sentiment séparatiste actuel.
 - Le gouvernement fédéral peut-il ou devrait-il en faire davantage pour promouvoir, voire dans certains cas rétablir, la justice pour l'Alberta et/ou toute autre province?
 - Si le référendum est adopté, comment pouvons-nous, en tant que gouvernements, individus et Église, garantir la justice pour les personnes marginalisées et les communautés minoritaires?
 - Comment pouvons-nous protéger les droits issus des traités et respecter les obligations constitutionnelles envers ceux qui sont arrivés les premiers au Canada?
- Justice économique et environnementale : L'un des arguments fréquemment invoqués en faveur de la séparation de l'Alberta est la nécessité d'instaurer une justice dans la gestion des ressources situées sur le territoire de la province. On affirme parfois, que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de contrôler le pétrole, le gaz et les autres ressources situées en Alberta, qui relèvent donc du contrôle exclusif et légitime des Albertains.
 - La résidence constitue-t-elle un motif valable pour revendiquer la propriété et le contrôle des ressources naturelles situées à proximité? Est-il équitable que les personnes vivant dans une région définie politiquement revendiquent la propriété et le contrôle exclusifs des ressources géologiques naturelles qui s'y trouvent?
 - Dans la mesure où ces revendications sont légitimes, quelle durée de résidence devrait être exigée pour les justifier? Plusieurs générations? Quelques années? Quelques semaines? Le simple fait d'être né dans la région suffit-il? L'installation volontaire à proximité de ressources précieuses devrait-elle suffire à étayer ces revendications?
 - Si les ressources de l'Alberta appartiennent à juste titre aux Albertains, qu'en est-il des peuples autochtones qui les ont précédés? Ne se trouvent-elles pas également sur les territoires des Premières Nations actuelles ou anciennes?
 - Ne peut-on pas également affirmer que les ressources situées en Alberta se trouvent aussi au Canada? Si tel est le cas, pourquoi n'appartiennent-elles pas de

plein droit à tous ceux qui vivent au Canada? La même question pourrait-elle être posée à l'égard de l'Amérique du Nord? De l'hémisphère occidental? Du monde entier?

- Qui est le propriétaire légitime des ressources de la Terre?
- Quels sont les droits des générations futures, en particulier en ce qui concerne les ressources non renouvelables? Est-il juste que les générations actuelles épuisent les réserves de ressources non renouvelables sans en laisser une partie à ceux qui nous succéderont? Entre autres considérations, l'histoire montre que les générations ultérieures découvrent parfois des utilisations très précieuses pour des substances auparavant connues et utilisées à des fins moins importantes. À la lumière de cela, à quoi ressemble une bonne gestion responsable?
 - La commodité pourrait également être un facteur. Les générations futures pourraient économiser encore plus de travail grâce à des ressources inutilisées que nous ne le faisons. Devrions-nous tenir compte de leur situation, en plus de la nôtre, lorsque nous consommons des ressources?
 - Les enseignements de l'Église sur la destination universelle des biens fournissent-ils des indications sur ces questions?

Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les êtres humains et de tous les peuples. Ainsi, sous l'égide de la justice et en compagnie de la charité, les biens créés devraient être disponibles en abondance pour tous de la même manière. Quelles que soient les formes de propriété, adaptées aux institutions légitimes des peuples selon des circonstances diverses et changeantes, il faut toujours tenir compte de cette destination universelle des biens terrestres. En les utilisant, l'homme doit donc considérer les biens matériels qu'il possède légitimement non seulement comme siens, mais aussi comme communs, en ce sens qu'ils doivent pouvoir profiter non seulement à lui-même, mais aussi aux autres. (Gaudium et spes, 69)

- Le bien commun : la séparation favorise-t-elle l'épanouissement de tous les Albertains, ou seulement de certains? De tous les Canadiens, ou seulement de certains? Les voix des pauvres et des personnes vulnérables ont-elles été amplifiées ou étouffées?
- Bonne gouvernance :
 - Des arguments ont été avancés selon lesquels bon nombre d'institutions fédérales et provinciales du Canada ne fonctionnent pas de manière optimale, voire, dans certains cas, de manière inappropriée, et que nous ne les gérons pas aussi bien que nous le pourrions . Mais cela signifie-t-il pour autant qu'il faille les abandonner? Y a-t-il une quelconque validité à l'argument selon lequel nous devrions rester et tenter de réparer ce qui est brisé ou de réformer ce qui ne fonctionne pas?
 - Existerait-il des moyens plus appropriés de résoudre les tensions entre le gouvernement fédéral et les provinces? En votant pour la séparation, les Albertains passeraient-ils de Charybde en Scylla?
 - En tant que province enclavée, comment l'Alberta pourrait-elle accroître ou maintenir ses précieuses exportations, comme le pétrole et les céréales, sans subir de retards supplémentaires, de réglementation accrue ou d'ingérence de la part du gouvernement canadien en place?

- Si l'Alberta peut se séparer du Canada, il se pourrait également que certaines parties de l'Alberta puissent se séparer du nouveau pays proposé. Où s'arrêtent de tels arguments?

Notes :

¹ Voir, par exemple, <https://history.alberta.ca/energyheritage/oil/default.aspx>;
<https://thecanadianencyclopedia.ca/en/article/social-credit>

²<https://thecanadianencyclopedia.ca/en/article/distribution-of-powers>

³<https://www.cbc.ca/news/politics/alberta-sovereign-act-constitutional-experts-1.6669936>

⁴ par exemple, <https://globalnews.ca/news/11893861/alberta-separatism-poilievre-federal-policies/>;
<https://www.theglobeandmail.com/canada/article-poilievre-separatist-concerns-in-alberta-speech/>

⁵ par exemple, <https://thewalrus.ca/the-russian-money-behind-albertas-separatist-movement/>;
<https://www.bbc.com/news/articles/cze2dnn8kgwo>

⁵ par exemple, <https://macdonaldlaurier.ca/rising-separatism-in-alberta-and-quebec-could-put-2-million-canadian-jobs-at-risk-trevor-tombe-in-the-hub/>; <https://www.thealbertan.com/beyond-local/new-afl-report-warns-of-disastrous-impact-of-separation-on-workers-12737153>